

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 octobre 2010

NOTE DE SYNTHESE

Le Conseil Municipal qui se réunira le mercredi 20 octobre 2010 à 18 heures 30 examinera les questions suivantes :

1 Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2010

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2010.

3 - Abattement fiscal pour les foyers composés d'au moins une personne handicapée

La circulaire de la Direction Générale des collectivités locales du 03 août 2010 rappelle que, pour être applicables en 2011, les délibérations en matière fiscale doivent être prises avant la date du 1^{er} octobre pour les quatre taxes directes locales. Cette date a été reportée au 1^{er} novembre, en raison notamment de la réforme de la fiscalité locale résultant de la suppression de la taxe professionnelle et du transfert de la part de la taxe d'habitation du département, vers les communes.

La commune de Bouillargues, sollicitée par certains usagers, souhaite mettre en place l'abattement de 10% sur la valeur locative moyenne du territoire pour les redevables remplissant les conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du Code de la Sécurité Sociale,
2. Etre titulaire de l'AAH mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale
3. Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail, aux nécessités de l'existence.
4. Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'Action Sociale et des Familles
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées aux 1 à 4 ci-dessus.

Le calcul transmis par la Trésorerie de Nîmes Banlieue prend en compte la valeur locative moyenne de 3905 € L'abattement serait donc de l'ordre de : $3905 \times 10\% \approx 391$ € par foyer bénéficiaire ;

Les renseignements pris auprès de l'association Handigo, chargée du transport des personnes handicapées, permettent d'estimer à 10 le nombre de foyers susceptibles de bénéficier de cet abattement. Mais les informations étant particulièrement confidentielles, la commune ne peut avoir le nombre exact de familles concernées.

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver un abattement de 10% sur la valeur locative moyenne pour tous les foyers composés d'au moins une personnes handicapée.

4 - Affaires scolaires

4.1 Frais de fonctionnement des écoles

Comme chaque année, les communes doivent délibérer sur le montant des frais de fonctionnement des écoles publiques à facturer aux autres collectivités dont les enfants sont scolarisés sur leur territoire. Le calcul prend en compte les charges des bâtiments, les dotations et subventions versées aux écoles, le coût du personnel affecté à chaque école et les petits travaux et fournitures.

Pour l'année scolaire 2009/2010, le coût pour chaque école s'élève à :
304.50 € par enfant pour l'école primaire
1 140.33 € pour un enfant inscrit en maternelle.

Le détail du calcul pour chacune des deux écoles est joint en pièce **annexe n° 1**.

4.2 Convention de réciprocité avec la commune de Saint-Gilles

La commune de Bouillargues a déjà signé il y a quelques années des conventions de réciprocité avec les communes de Manduel et Rodilhan. Aujourd'hui, Saint-Gilles propose la même démarche afin que les collectivités respectives ne facturent pas les frais de fonctionnement des écoles concernant les enfants de deux enseignants, l'un domicilié à Bouillargues et affecté dans une école de Saint-Gilles, l'autre domicilié à Saint-Gilles et affecté à l'école de Bouillargues.

Cette convention serait signée pour l'année scolaire 2010-2011 et étudiée à nouveau à la rentrée 2011 en fonction de l'affectation des professeurs.

Le conseil municipal devra se prononcer sur cette convention (**pièce annexe n° 2**).

5 Renouvellement de la convention cadre avec la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole

La Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole (MDE), créée le 7 décembre 2005 et labellisée dans le cadre du Plan de cohésion sociale, est une association dont la vocation est de coordonner les politiques de l'emploi et de l'insertion, en impulsant une mobilisation collective et une stratégie concertée et en mettant en cohérence les actions de chacun.

Déjà liée à la commune et à son Point Emploi par convention, la Maison de l'Emploi a signé une convention cadre formalisant les relations entre les deux partenaires afin de faire du Point Emploi un « point relais » où a été implanté « l'espace Cyberbase emploi ».

Cette convention, qui avait pour objet de définir le contenu et les modalités d'une offre de services et de mise à disposition d'outils informatiques de la MDE vers le Point Emploi de Bouillargues, s'achève le 31 décembre 2010, avec possibilité de reconduction annuelle par avenant.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant avec la MDE, prorogeant la durée de validité de la présente convention.

6 Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) : Réalisation d'un emprunt et demande d'aide financière :

La commune souhaite, dans le cadre de sa politique environnementale, enterrer tous les conteneurs pour le verre et pour le papier. Pour ce faire, une étude a été demandée aux services municipaux. Pour une douzaine de conteneurs, le coût est estimé à :

125 000.00 € pour le génie civil
115 000.00 € pour la fourniture et la pose du matériel.

Une consultation est en cours de lancement. Cet investissement sera financé par un emprunt de 240 000 € qui sera ensuite transféré à la Communauté d'Agglomération avec la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Les emplacements concernés sont représentés sur le plan joint en **annexe n° 3** :

Parking du stade
Chemin des Aiguillons
Parking du gymnase
Place du Puits de l'Olivier
Parking de la Pompe
Route de Nîmes
Rue Bel Horizon
Route de Rodilhan.

D'autre part, ces travaux étant susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME, il sera proposé au conseil municipal d'une part d'approuver la réalisation d'un emprunt de deux cent quarante mille euros, et d'autre part de solliciter l'aide de l'ADEME et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

7 Congrès des Maires

Chaque année, la commune participe au Congrès des Maires organisé par l'Association des Maires de France à la fin du mois de novembre en envoyant des représentants pour assister aux diverses conférences.

Cette année, le Maire et des adjoints participeront au Congrès. Conformément aux dispositions du CGCT, ils pourront bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour engagés à cette occasion, sur présentation de justificatifs (état de frais accompagné des factures correspondantes).

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais des élus pour participer au Congrès des Maires 2010 qui aura lieu les 23, 24 et 25 novembre prochain.

8 Garantie d'emprunts contractés par la SA Un Toit pour Tous

L'Etablissement social d'habitat Un Toit Pour Tous a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières, des prêts ci-dessous référencés, initialement garantis par la commune de Bouillargues.

Pour deux prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt, assorti de nouvelles conditions de remboursement.

En conséquence la commune de Bouillargues est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts selon les modalités suivantes :

Montant total du prêt 352 690.52 €
Durée restant à courir : 35 ans et 6 mois.

9 Signature d'un Contrat Pédagogique Ecole Entreprise (CPEE) avec le lycée Saint-Exupéry

Une jeune étudiante a sollicité la commune afin de bénéficier d'un contrat pédagogique école entreprise lui permettant de poursuivre sa formation MASTER 1 en ressources humaines – management. Cette formation s'étend de Novembre 2010 à août 2011, pour environ une présence de

1110 heures (3 jours en période scolaire et temps complet pendant les vacances scolaires) et pour un coût pour la commune de 7 730.80 € correspondant à la gratification de stage de l'élève.

Pour apporter une compétence supplémentaire aux ressources humaines, il est proposé de signer la convention de stage avec le lycée Saint-Exupéry, sis à l'aéroport de Montpellier Méditerranée à Montpellier.

10 Questions diverses

Pour information - Décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

10-32 : Signature d'un marché avec la Sarl NOVI pour des travaux de rénovation des huisseries à l'école Marcel Pagnol, pour un montant de 24 298.00 € hors taxes

10-33 : Signature d'un marché (lot n° 2 réseaux EU et AEP) avec l'entreprise SADE, pour des travaux de voirie Rue Cambon – route de Rodilhan, pour un montant de 265 990.00 € hors taxes (tranche conditionnelle)

10-34 : Signature d'un marché (lot n° 1 voirie – EP) avec l'entreprise EIFFAGE, pour des travaux de voirie rue Cambon/route de Rodilhan, pour un montant total de 281 749.10 € hors taxes (tranche conditionnelle).

10-35 : Signature d'un marché avec le cabinet d'architecture « Archi et Partenaires – sis 8 rue Charles Guiraudet à Alès, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation, d'aménagement, de rénovation et d'extension du Parc Blachère, pour un coût total de 104 250.00 € hors taxes.

10-36 : Mise à disposition de la salle polyvalente La Bergerie auprès de Nîmes Métropole

10-37 : Mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée des anciennes écoles Maurice Zarfi. auprès de l'ICAPAR pour le mois de juin 2010.

10-38 : Mise à disposition de la salle polyvalente La Bergerie auprès de l'association « Patchwork la Planète », du 03 au 07 novembre 2010

10-39 : Mise à disposition de la salle de danse auprès de l'association « Gym 160 » en juillet 2010

10-40 : Signature d'une convention avec France Télécom, relative à l'enfouissement des équipements de communication électroniques rue Cambon (tranche conditionnelle),

10-41 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société SERI – sise forum Ville Active à Nîmes, pour des travaux de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie rue de la Fontaine – rue de la Source, rue des Cardonniers, prévus en 2011-2012.

10-42 : Mise à disposition de locaux sis aux Anciennes écoles M. Zarfi, auprès de l'association P.A.J. durant l'été 2010.

10-43 : Mise à disposition du Parc Blachère auprès de l'association C.E.I. pour la journée du 25 juillet.

10-43 bis : Signature d'un protocole d'entente avec l'association Nez Rouge, domiciliée 55 route de Jonquières – 30490 MONTFRIN, pour une présence sur la commune le samedi 31 juillet 2010-08-25

10-44 : signature d'un marché avec la Sarl SOMMATECHN sise 2 rue F.Chopin à Marguerittes, pour des travaux de réfection de l'installation de chauffage à l'école primaire Marcel Pagnol, pour un montant total de 35 269.79 € hors taxes.

10-45: Signature d'une convention avec M. PENFRAT, sis 8 chemin du Pont des Isles à Bouillargues, pour l'occupation temporaire d'une partie de son terrain durant les travaux du ch. du Pont des Isles.

10-46 : Mise à disposition de la salle « La Bergerie » auprès de l'Agence d'urbanisme le 28.10.10

10-47 : Signature d'un marché de travaux avec la SARL AIR DE JEUX – 81 impasse de la Source – ZI les Consacs – 83170 BRIGNOLLES, pour l'aménagement d'aires de jeux pour enfants dans le parc municipal et la crèche Les Oisillons

10-48 : Signature d'un marché de travaux avec la Coopérative des Autocars Réunis – 11 rue des Frères Aviateurs Chotard – 30100 ALES, pour le transport des élèves au centre NEMAUSA.

10-49 : Signature d'un marché de services avec la société BREV'ECO – 6 rue Ernest Daudet – 30000 NIMES, pour le nettoyage des vitres des écoles publiques.

10-50 : Signature d'une convention avec la société CTR Conseil – 146 bureaux de la Colline – 92213 SAINT CLOUD Cédex, pour la réalisation d'un audit sur la TVA applicable aux charges de fonctionnement

10-51 – Signature d'un contrat de co-production avec l'association Manade Production pour une représentation de spectacle à la Bergerie, le 24 septembre 2010.

10-53 : Signature d'un marché de services avec la SARL HORIZON CONSEIL – 23 rue Fauchier – 13002 MARSEILLE, pour la réalisation d'un plan de déplacements à l'échelle communale.

10-54 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'école maternelle auprès de l'association Agrupacion de Lengua y Cultura Espanolas, pour délivrer des cours d'espagnol.

10-55 – signature d'une convention pour la mise à disposition des courts de tennis auprès du collège Les Fontaines pour l'année scolaire 2010/2011.

10-56 – signature d'une convention pour la mise à disposition de la salle des arts martiaux auprès de la gendarmerie

10-57 : signature d'une convention d'occupation du gymnase avec l'association « la Bonbonera ».

10-58 : signature d'une convention de mise à disposition du Parc Blachère auprès de la Boule Bouillarguaise pour le 02 octobre 2010.

10-59 : signature d'une convention de mise à disposition du stade municipal auprès de l'école maternelle Madeleine BRES pour l'année scolaire 2010/2011.

10-60 : signature d'une convention pour la mise à disposition du stade, du dojo et de la salle de danse auprès de l'école primaire Marcel Pagnol pour l'année scolaire 2010/2011.

10-61 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux associatifs auprès de l'Amicale Laïque de Bouillargues pour l'année scolaire 2010/2011.

10-62 : signature d'une convention de mise à disposition de la BCD auprès de l'association Novalis Musica pour l'année scolaire 2010/2011.

10-63 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de classe de la Villa du Parc auprès de l'Union Nationale des Parachutistes – section Gard pour l'année scolaire 2010/2011

10-64 : Signature d'une convention pour la mise à disposition de la salle de danse auprès de l'association GYM 160, pour l'année scolaire 2010/2011.

10-66: signature d'une convention pour la mise à disposition d'une salle aux anciennes écoles Maurice Zarfi auprès de l'association P.A.J., pour l'année scolaire 2010/2011.

10-67 : Signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux municipaux auprès du Comité Socio-culturel pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Maire,

Maurice GAILLARD